



Les décisions du Bureau en bref

31 mai 2023

Parc naturel régional du Pilat 31 mai 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Tourisme et Loisirs réunie le 16 janvier 2023 a échangé sur l'avancée de l'élaboration de la stratégie touristique Destination Pilat et du projet « sites emblématiques ».
- Le Comité de projet Avenir Montagnes Ingénierie s'est réuni le 13 avril 2023. Un point a été fait sur les projets engagés autour du vélo, et en particulier sur le schéma vélo qui concerne le territoire des communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat. Les premières demandes de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Territoire Région Pleine Nature » dont le Parc est lauréat ont été examinées.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- un soutien à l'association des Guides Animateurs du Pilat pour l'organisation de la célébration de son 40^{ième} anniversaire. Ce soutien se traduit par un coup de pouce financier et par un appui à l'élaboration de documents de communication,
- une convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Marllhes,
- les avenants de prorogation des conventions de mise à disposition des locaux et d'organisation de la gestion de l'animation touristique à la Maison du Chatelet avec la Commune de Bourg-Argental et la Communauté de Communes des Monts du Pilat,
- une convention avec l'association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre de projets relatifs aux forêts anciennes (dont l'organisation du Sylvotrophée) et à la pollution lumineuse (trame noire),
- une procédure de mandatement d'office pour le paiement de la cotisation statutaire de l'année 2022 et de l'année 2023 d'une commune classée Parc.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- Une demande de subvention auprès de l'Etat pour que le Parc puisse mener un programme d'actions sur la myrtille sauvage avec les Parcs naturels régionaux de Millevaches en Limousin, du Livradois-Forez et des Monts d'Ardèche sur la période 2023-2025,
- Une demande de subvention auprès de la Région pour une tranche de travaux visant à réduire la consommation énergétique de la Maison du Parc en vue de répondre aux obligations du Décret tertiaire,
- La modification du plan de financement pour un dossier de demande de subvention validé en mars afin de renouveler des équipements de signalétique et d'acquérir du matériel pour l'équipe d'entretien de la nature du Parc,
- Une candidature du Parc auprès du Fonds pour l'Arbre afin d'obtenir des financements pour animer la plantation d'environ 6 kilomètres linéaires de haie en lien avec 16 exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé à Saint-Paul-en-Jarez, Planfoy, Marlhès, La Versanne, La-Chapelle-Villars, Malleval, Saint-Michel-sur-Rhône, Maclas, Tupin-et-Semons et Saint-Romain-en-Gal,
- Une demande de subvention de la Commune de Saint-Michel-sur-Rhône auprès de la Région pour l'optimisation de son éclairage public.

Le Bureau du Parc a pris connaissance

- des dossiers de demande de soutien financier validés par le Comité de pilotage « agriculture durable » au titre du Plan Pastoral Territorial animé par l'association Patur'en Pilat en lien avec le Parc. Ces dossiers concernent 6 exploitations de Saint-Romain-Les-Atheux, Thélis-la-Combe, Les Haies, La Terrasse-sur-Dorlay, Sainte-Croix-en-Jarez, Roisey et 1 syndicat d'estive à Saint-Régis-du Coin pour un total de subventions régionales ou européennes de 71 942,96 €,
- des engagements prévisionnels en MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour la campagne 2023 dans le cadre du Projet Agro-Ecologique et Climatique (PAEC) animé par le Parc. En contre partie de la mise en œuvre de ces MAEC, deux estives de Saint-Régis-du-Coin et de Saint-Etienne et 6 exploitations situées à Colombier, Saint-Régis-du-Coin, Pélussin et Saint-Michel-sur-Rhône bénéficieront d'un total de 316 000 € d'aide pour 5 ans.

APPEL A PROJETS « UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ POUR UN CIEL ÉTOILÉ »

Lors de sa séance du 26 avril 2023, le Bureau a validé un appel à projets auprès des communes, appel lancé en lien avec la Région et les syndicats d'énergie. Il vise à soutenir financièrement des projets d'optimisation d'éclairage public des communes.

Le Bureau a décidé d'ouvrir cet appel à projet aux Villes Portes du Parc dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

ECHANGES DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- les résultats de l'étude thermique qui a été réalisée sur les bâtiments de la Maison du Parc
- l'état d'avancement de la candidature de la Loire au programme LEADER 2023-2027
- le bilan de la rencontre organisée par le Parc sur la gestion des espaces verts à l'attention des communes le 11 mai dernier, rencontre qui a réunie 30 élus et techniciens de 17 communes différentes.

CALENDRIER

Le Bureau a validé le calendrier des réunions du Bureau et du Comité syndical pour le deuxième semestre de l'année 2023

Bureau	Comité syndical
Mercredi 12 juillet à 18h	Mercredi 28 juin à Farnay à 18h30
Mercredi 6 septembre à 18h	Mercredi 27 septembre à Condrieu à 18h30
Mercredi 11 octobre à 18h	Mercredi 13 décembre à 19h
Mercredi 15 novembre à 18h	Mercredi 17 janvier 2024 à 19h
Mercredi 13 décembre à 17h30	
Mercredi 17 janvier 2024 à 17h30	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr